

Les visites

Compte tenu de la prise en charge spécifique de votre enfant et dans un souci permanent de son état de santé, nous vous demandons de limiter le nombre de visites (fratrie, famille...).

Si vous souhaitez venir à plus de trois personnes, nous vous demandons impérativement d'en informer au préalable l'équipe soignante (sous réserve de leur accord).

L'accès à la salle de jeux est réservé aux enfants hospitalisés. Les visites de personnes malades ne sont pas autorisées. Les fleurs sont interdites.

Le matériel informatique

Un ordinateur portable peut être prêté à l'enfant hospitalisé. Ces ordinateurs ont été offerts par une association. **Nous vous demandons d'en prendre soin et de ne pas intervenir dans les programmes informatiques.** Merci de signaler aux éducatrices de jeunes enfants tout problème avec le matériel informatique.

Pour assurer le suivi et les soins de votre enfant 24h/24, des transmissions sont faites entre les trois équipes soignantes à 6 h 30, 13 h 30 et 20 h 45.

Vous pouvez prendre des nouvelles de votre enfant 24h/24 en appelant au

02 40 08 36 14

Unité conventionnelle Oncologie pédiatrique

Le séjour de votre enfant

Règles à respecter pour
le bien-être de votre enfant

Bienvenue dans notre unité. Ce document a été spécialement conçu pour vous par notre équipe afin de vous présenter les règles du service dans lequel est hospitalisé votre enfant.

Nous restons à votre entière disposition pour répondre à vos questions et à vos besoins spécifiques ainsi que ceux de votre enfant.

La chambre

Les chambres sont équipées de douches et de WC, **destinés uniquement à l'usage de votre enfant**. Des toilettes et une salle de bain sont mises à disposition pour les accompagnants dans l'unité.

Les services de télévision et de téléphonie sont pris en charge financièrement par les associations qui interviennent dans le service.

Les accompagnants

Un seul parent est autorisé à rester dormir auprès de son enfant.

Un lit pliant est mis à disposition dans la chambre. Nous vous demandons de bien vouloir le replier et le ranger dans un coin de la chambre chaque matin à 8 h. Il pourra être installé le soir à partir de 21 h.

Le linge de lit vous sera fourni par l'auxiliaire de puériculture, il devra être retiré chaque matin par vos propres soins.

Les repas

Vos repas ne doivent en aucun cas être pris dans la chambre de votre enfant. Merci de respecter cette règle essentielle.

Un salon des parents se trouvent à l'entrée du service. Vous y trouverez un espace de repas avec four à micro-onde, réfrigérateur, cafetière, placards. **L'accès au salon est exclusivement réservé aux parents**, il est interdit aux enfants hospitalisés pour le bien-être et le repos des parents et pour des raisons d'hygiène.

Les accompagnants peuvent acheter des tickets repas auprès des admissions de pédiatrie (rez-de-chaussée) pour qu'un plateau leur soit distribué. Les repas sont à retirer à l'office (au milieu du service) et doivent être consommés dans **le salon des parents**.

Tarifs :
– petit-déjeuner : 4,90 €
– déjeuner, dîner : 9,80 €

Les repas de votre enfant sont servis dans sa chambre. Ils sont fournis par l'hôpital et établis en fonction du régime alimentaire de votre enfant. Il est possible, **de manière très exceptionnelle et après accord médical**, d'apporter un repas de l'extérieur.

Entretien de la chambre

Le ménage devant être réalisé dans des conditions optimales, nous vous demandons de sortir de la chambre afin d'en faciliter son organisation.